



FORMATIONS BOOST

Thématique : Secours

Sauveteur secouriste au travail

Objectifs

À l'issue de la formation, le Sauveteur-Secouriste du Travail sera capable :

- > D'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes.
- > D'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels

Public concerné

- > Tout salarié, désigné par son entreprise.

Prérequis

- > Aucun prérequis

Dates

- > À définir selon les besoins.

Tarifs :

> Tarifs inter :

100€ TTC/ stagiaire

> Tarifs intra :

100€ TTC/ stagiaire

- > Coût pédagogique pris en charge par l'OPCO

Modalités :

- > Maximum de 10 participants par session de formation
- Formation en présentiel
- > 2 journées de formation de 7 h
- > Un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable selon les critères de certification de l'INRS.
- > Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois.
- > **MAC (maintien et actualisation des compétences), 1 journée de 7 h à réaliser tous les 2 ans.**

Profil de l'intervenant :

La formation est animée par l'un de nos formateurs SST certifiés.

Programme :

> Thème 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident

Situer le rôle du SST lors de son intervention dans et en dehors de son travail :

- Cadre juridique dans lequel le SST intervient
- La limite d'intervention du SST
- L'articulation de son action avec les autres intervenants
- Réaliser une protection adaptée.
- Faire alerter ou alerter en respectant les procédures internes
- Secourir de manière appropriée

> Thème 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Identifier son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Décrire le mécanisme d'apparition du dommage
- Repérer des situations dangereuses dans son environnement de travail pour :
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
- Définir des actions de prévention permettant d'éviter ou de limiter des atteintes à la santé (principes généraux de prévention)
- Informer des actions éventuelles par les moyens mis en œuvre dans l'entreprise